

# ASSEMBLÉE NATIONALE

8 mars 2019

---

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES - (N° 1662)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 523

présenté par  
Mme Yolaine de Courson  
à l'amendement n° 351 de M. Euzet

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« agence »,

insérer les mots :

« informe et ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision.